

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

**Séance du 14 mars 2024**

**23-2024**

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi quatorze mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire Dufour, Muriel Lavault, Jérôme Chevalier, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Cécile Abbas, Francis Marguerite, Marion Andlauer, Lucie Roux, Elodie Dominguez, Jean Cassini, Lucien Silvy, Isabelle Grenut, Bernard Giorgi ;

**Procuration :** Fabien Gervais-Briand à Isabelle Grenut

**Absents :** Fanny Labesoulhe, Françoise Simon, Xavier Bianchi

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : acquisition à l'euro symbolique**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la demande de Monsieur et Madame Gervais-Briand, propriétaires de la parcelle F 393 située Rue du Moulin à Reillanne, une régularisation foncière doit être effectuée.

La division foncière de la parcelle F 393 pourrait s'établir comme suit :

- Une parcelle F 891 d'une contenance de 1a 11ca cédée à la commune, ainsi que la servitude, en tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale,
- Une parcelle F 892 d'une contenance de 1a 56ca restant aux époux Gervais-Briand

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**Approuve :** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée F 891 pour une contenance de 1a 11 ca avec la servitude en tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eau potable, située Rue du Moulin, en vue de son classement dans le domaine public communal,

**Autorise :** Madame le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune de Reillanne.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 14/03/2024

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne

Date de transmission de l'acte: 20/03/2024

Date de réception de l'AR: 20/03/2024

004-210401600-DE\_023\_2024-DE

A G E D I